



Saint-Nazaire



A34

Sommaire

*Etudes
du A34*

*Nacelles
élevatrices*

*Nouveaux
abris au PM*

Hydrojetting

Atelier 180T

Soudure inox

*Téléphones
portables*

*Le trou
de la Sécu*

Impact des retards études sur les conditions de travail. Déclaration de la CGT au CHSCT et au Comité d'Entreprise

Les documents d'études utilisés par la production, toutes corporations confondues, sur le A34 ne sont pas aboutis. Cela entraîne, à grande échelle, des difficultés et retards qui sont aujourd'hui incompatibles avec le planning de montage du navire.

De grosses tensions se font d'ores et déjà sentir sur le temps de travail et l'intensité du travail pour le personnel travaillant sur le A34. Cela est particulièrement visible pour les salariés ETDA et cadres STX et sous-traitants travaillant sur le navire.

Ces conditions de travail qui ne sont déjà pas acceptables, peuvent avoir des répercussions sur la santé des salariés. Il y a déjà eu des précédents dans l'entreprise. Cette situation est d'autant plus préoccupante que nous n'en sommes qu'au tout début des travaux d'armement.

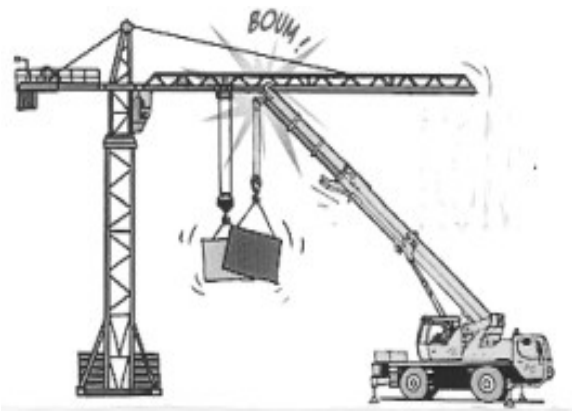
Ces tensions anormales dont sont victimes les salariés peuvent aussi avoir des répercussions extrêmement graves sur leur sécurité physique. Cette situation préoccupante a été récemment illustrée à l'atelier 180T par des incidents successifs : au levage pour sortie de panneaux (A34-7870 et A34-7871) et dans la conception d'un chantier soutenant un bloc en fabrication de 267 tonnes (A34-5008, les voiles du berceau ont commencé à flamber sous la charge).

Pour compenser ces difficultés qui dégradent les conditions de travail et génèrent des risques graves, la CGT demande la mise en place, par la direction, de mesures exceptionnelles de renforcement des effectifs tant aux études qu'en production sur ce navire.

Nous demandons, d'autre part, que soit communiqué au CHSCT et au Comité d'Entreprise l'ensemble des dépassements d'horaire effectués sur le navire par les salariés.

Ces dépassement d'horaire qui ne devraient être qu'exceptionnels justifient d'ores et déjà le renforcement des équipes du A34.

NACELLES ET COACTIVITÉ



Sur les blocs du A34, au Prémontage, les nacelles sont en surnombre. Avec la coactivité, il n'est pas rare de voir 4 à 5 nacelles travailler au même endroit, les unes au-dessus des autres.

Alors que tous les travaux sont considérés comme urgents, il y a un risque sérieux d'accidents, d'autant plus que l'espace est exigu et encombré : collisions, cabanages, chutes d'outils ou d'éléments.

Il est pour le moins nécessaire de réguler et limiter le nombre de nacelles par zone de travail.

NOUVEAUX ABRIS DU PRÉMONTAGE

Cela fait des années que la CGT revendique la couverture du prémontage qui permettrait une amélioration notable des conditions de travail.

Les blocs des navires en construction n'offrent aucune protection ou presque contre la pluie, l'humidité, le froid, le vent. Cela dégrade plus encore les conditions de travail des salariés exerçant des métiers qui ont, par ailleurs, plusieurs facteurs de pénibilité : le bruit, l'exposition aux fumées de soudure et autres polluants, des postures de travail difficiles...

Les 2 abris bâchés qui viennent d'être installés sont la preuve que la couverture des blocs n'avait rien d'impossible.

Pour autant, l'amélioration des conditions de travail que l'on est en droit d'attendre de cette nouvelle installation est très loin d'être au rendez-vous.

Car la direction de STX y fait travailler en coactivité des brosseurs, des tôliers, des ouvriers des métiers de l'armement, le tout dans l'atmosphère polluée par les gaz d'échappement des engins de manutention et de levage, tous équipés de moteurs thermiques, alors même qu'aucun système de ventilation et d'extraction n'a été prévu !

Une situation qui n'est pas acceptable et qui exige des réponses et des actions rapides de la part de la direction. Pour les élus CGT au CHSCT, les réponses à ces nuisances passent par :

- L'arrêt de la coactivité entre les travaux de peinture et d'armement.
- L'arrêt de l'exposition des salariés au gaz d'échappement en optant pour l'usage de matériel électrique ou en améliorant l'évacuation de ces gaz.
- La mise en place de ventilation et d'extraction des fumées et particules dans ces abris.
- L'investissement dans des abris supplémentaires de ce type pour qu'ils puissent bénéficier à toutes les corporations lors de périodes froides et pluvieuses, tant pour la peinture que pour la fabrication et l'armement.

HYDROJETTING

Avant les congés d'été, de l'hydrojetting sur des blocs du A34 a été fait sur le prémontage alors que des salariés travaillaient à l'intérieur et d'autres à l'extérieur à proximité.

Alertés par le bruit, des membres CGT au CHSCT sont intervenus et ont constaté des mesures de bruit allant jusqu'à 109 dB.

L'arrêt des travaux a été demandé et cela a fait l'objet d'un débat lors du dernier CHSCT trimestriel du mois de juillet.

La direction a reconnu que cette technologie était bruyante et s'est engagée à le faire hors cloche sans coactivité.

Comme tout le monde le sait, des règles de sécurité existent mais cela n'empêche pas les dérives pour les besoins de la production. Alors restons vigilants et exerçons notre droit de retrait lorsqu'il est justifié.

ATELIER 180T

En l'espace de quelques jours, le levage de 2 panneaux de plusieurs dizaines de tonnes a dû être repris 5 ou 6 fois avant qu'une étude d'élinguage enfin fiable permette de les lever et les sortir sans qu'ils partent en crabe et ne cognent tout ce qui les entoure.

Quelques semaines plus tard, les voiles de berceau d'un chantier soutenant un bloc de 267 tonnes commencent à flamber sous la charge...

Même s'il n'y a heureusement pas eu de dégâts autres que matériels, comment peut-on en arriver à une telle situation avec l'héritage de 150 ans de construction navale ?? Comment peut-il être concevable de perdre, même momentanément (?), la maîtrise du B.A.BA du métier ??

Interpelés par les travailleurs du 180T avec le soutien de la CGT, les responsables du secteur n'en mènent aujourd'hui pas large et restent sans voix.

Mais comment ignorer que c'est en exécutant aveuglément la politique sans cesse accrue de réduction des effectifs, des moyens et des délais voulue par la direction de l'entreprise qu'ils nous ont menés à cette situation périlleuse ? Comment justifier que, face aux situations alarmantes déjà constatées, ils se sont acharnés à vouloir entraîner tout le monde dans leur fuite en avant ?

Heureusement, dans tous les secteurs, de l'ouvrier jusqu'à certains cadres, de nombreux salariés n'acceptent plus cette politique dramatique de la direction des Chantiers et ont à cœur d'empêcher qu'une nouvelle catastrophe arrive.

Alors, à chacun d'entre nous de refuser l'inacceptable, de faire remonter les problèmes aux délégués de la CGT, de ne pas rester isolé en trouvant le soutien de ses collègues, de réagir collectivement pour imposer des bonnes conditions de travail et de sécurité ... avant qu'il ne soit trop tard.

SOUDURE INOX

Depuis le 1 Juillet 2014, la Valeur Maximale d'Exposition aux fumées de soudure Inox a baissé, ce qui entraîne de nouvelles règles sur la pratique de ce procédé.

Pour la CGT, c'est une bonne nouvelle car cela fait des années que nous dénonçons les risques des fumées de soudure (l'inox en particulier, hautement cancérigène). Pour rappel :

Tout soudeur inox doit bénéficier d'une Surveillance Médicale Renforcée avec analyse d'urine et une fiche de suivi d'activité qui doit être renseignée par son employeur.

Il est interdit de faire souder de l'inox aux salariés intérimaires et aux apprentis, sauf sur dérogation de l'inspection du travail.

Rappels des règles :

Pour le pointage inox, il faut être équipé au minimum d'un masque FFP3.

Pour le soudage inox, il faut utiliser une cagoule à air ventilé (hors zone confinée, sinon, « air médicalisé »). Pour la CGT, tout soudeur inox devrait être équipé au minimum d'une cagoule à air ventilé, ce qui malheureusement n'est pas le cas.

Les zones de travail doivent être correctement balisées avec un affichage sur zone et une aspiration et extraction de fumée efficace.

Il est interdit de souder l'inox en coactivité.

Malgré ces recommandations, on peut constater une fois de plus que des dérives existent.



***Nous venons travailler pour gagner notre vie
et espérer un jour profiter d'une retraite paisible et en bonne santé.***

Ensemble faisons nous respecter et respecter les règles.

AÏE PHONE

La nocivité des ondes des téléphones mobiles fait polémique depuis de nombreuses années, une étude de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped) de Bordeaux a été publiée dernièrement et tend à confirmer un risque pour la santé.

Cette étude a porté sur des patients atteints de tumeurs au cerveau entre 2004 et 2006 et leur utilisation du téléphone mobile. Un des résultats est la mise en évidence d'une augmentation du risque d'apparition de gliomes (tumeurs malignes du cerveau) chez ceux qui en étaient des grands utilisateurs (plus de 15 heures par mois, soit plus de 30 minutes par jour).

Cette étude souligne aussi que la consommation dans les années 2004/6 ne reflète pas celle de 2014 qui elle est en augmentation, mais à contrario l'exposition aux radiofréquences des utilisateurs de téléphones mobiles diminue du fait des progrès techniques des nouveaux appareils. En conclusion les auteurs de cette étude recommandent de prendre des précautions dans notre utilisation des téléphones portables.

Conscient du problème, le service HSE des chantiers a défini des recommandations :



- Utilisation du kit main libre. Difficilement compatible avec les bouchons d'oreille et autres protections auditives.
- Eviter les conversations longues, privilégier les téléphones fixes. Faut-il comprendre qu'il ne faut pas utiliser son téléphone mobile ?
- Téléphoner de préférence dans les zones de réception maximale. Pas facile à définir, encore moins facile d'appréhender la zone de réception de la personne que l'on appelle sur son téléphone portable.
- Eviter de téléphoner en se déplaçant. Au moins, ça peut éviter les accidents

En clair, devant tous ces risques, il faut mieux pouvoir éviter d'utiliser son téléphone portable.

LE TROU DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Année après année, la sécurité sociale est la cible du patronat et des gouvernements successifs pour faire des économies budgétaires.

Ces dernières années, grâce aux exonérations de charges patronales, la part des dividendes distribuée aux actionnaires a augmenté et la part des cotisations sociales a diminué.

Cette année, rien que le Crédit Impôt Compétitivité permettra au patronat d'économiser 6% de la masse salariale, ce qui ne fera pas pour autant diminuer le nombre de chômeurs et donc ne permettra pas d'augmenter les rentrées de cotisations sociales.

D'autre part, l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale annonce une fraude aux cotisations sociales qui ne cesse d'augmenter et qui atteindrait aujourd'hui entre 20 et 25Mds d'euros.

Cette agence pointe entre autres la fraude transnationale, et la sous-traitance en cascade...

Elle s'est penchée sur le statut des travailleurs détachés pour lesquels les cotisations sociales sont payées dans le pays d'origine de la société à un niveau bien plus faible que celui en vigueur ici.

Et c'est notamment pour ça que la Direction STX utilise massivement ce type de sous-traitance.

A contrario, pour les salariés, on amplifie le déremboursement des frais médicaux, on gèle les salaires, les retraites, on augmente le temps de travail, on rend imposable la part dite patronale des mutuelles obligatoires.

Pour la CGT, les exonérations des cotisations patronales ne font qu'alourdir l'effort fourni par les salariés pour alimenter les finances publiques au profit du patronat.